
[Un enseignement à pleines dents](#)

Temps de lecture

5 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole apporte un soutien financier massif à la création d'une faculté dentaire à Rouen et soutient le développement de l'enseignement supérieur et son attractivité en finançant notamment des postes de professeurs.

La Métropole Rouen Normandie apporte un soutien financier exceptionnel au développement du département d'odontologie de l'Université de Rouen Normandie. La création de cette nouvelle offre de formation répond à de multiples objectifs en matière d'attractivité, notamment le renforcement de l'offre de soins dentaires publique locale et l'amélioration de la formation d'étudiants en santé afin d'assurer un meilleur maillage du territoire à l'avenir.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, Maire de Rouen,

Abdelkrim Marchani, Vice-président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique - L'Europe et l'international et Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle : *« La métropole manque de dentistes. Nous avons fait le choix d'une politique novatrice en matière de santé et d'enseignement supérieur. Pour soutenir le développement du département d'odontologie à l'Université de Rouen Normandie, nous apportons à ce jour une aide d'1M€ pour financer en direct des postes de professeurs notamment : c'est concret, c'est inédit ! Nous proposerons aux élus, au prochain Bureau métropolitain, de voter une aide complémentaire de 5M€ pour financer le futur bâtiment qui accueillera cette formation. Un soutien ultra complet, qui participe à l'attractivité du territoire en positionnant Rouen comme un haut lieu universitaire et qui permettra de bénéficier d'un vivier de professionnels formés au plus près, pour l'ensemble de nos communes ! »*

Par délibération du Conseil en date du 21 mars 2022, la Métropole Rouen Normandie a approuvé le programme d'investissements 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce programme d'investissement permet avec les financements croisés de l'État et de la Région, de répondre à l'ambition collective du développement des infrastructures actuelles, de structurer les campus et d'accompagner les nouveaux projets structurants pour renforcer l'attractivité des établissements et du territoire.

Dans ce programme, 4 volets d'interventions ont été définis dont celui relatif aux nouveaux projets structurants ayant émergés depuis 2019. Il identifie la création d'un Département d'odontologie à l'Université de Rouen faisant suite à l'annonce par le Premier Ministre, en décembre 2021, de la création de huit nouveaux sites universitaires de formation en odontologie en France. Pour la région, l'Université de Rouen et celle de Caen ont été choisies pour accueillir ces formations.

La Normandie est la région française dont la densité de chirurgiens-dentistes libéraux est la plus faible : 41 praticiens pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 64 praticiens. Le constat est similaire à l'échelle du territoire métropolitain rouennais qui présente l'offre la plus faible de l'ensemble des Métropoles nationales. Les densités départementales de chirurgiens-dentistes étant corrélées à la présence de lieux de formation, cette situation s'explique par le fait qu'il n'existait pas en Normandie de faculté dentaire.

Le soutien métropolitain en faveur de la création du Département d'odontologie se décline à travers deux conventions distinctes :

Convention de soutien au lancement du Département d'odontologie au bénéfice de l'Université

L'ouverture de ce 1er cycle dit « pré-clinique » au sein même des locaux de l'UFR Santé a nécessité une importante réorganisation interne afin de créer les conditions requises pour cette formation. Ainsi, depuis 2022 et pendant trois ans, la Métropole accompagne la création et la montée en charge du Département d'odontologie tant sur le volet investissement (réalisation de travaux et achat de matériels et équipements) que sur le volet fonctionnement (financement de postes créés pour l'encadrement pédagogique). À ce titre, le soutien métropolitain est de 1M€ cumulés. Dans la continuité du soutien accordé pour l'année universitaire 2022-2023, il sera proposé au Conseil métropolitain du 25 septembre d'attribuer à l'Université de Rouen Normandie une subvention de 544 300 € permettant de poursuivre le développement du Département d'odontologie, dont le montant est réparti comme suit :

-
- 434 300 euros en investissement, pour la réalisation de travaux et l'achat de matériels et équipements spécifiquement dédiés à la formation en odontologie. Au titre de l'année universitaire 2023-2024, le soutien métropolitain portera sur l'achat de 12 simulateurs, la salle de conception et Fabrication Assistée par Ordinateur (CFAO), l'équipement étudiant et petit matériel d'enseignement et l'informatique.
 - 110 000 euros en fonctionnement, pour le financement de 4 postes de Maître de conférences Associés des Universités (MAST), 2 postes de Chefs de Clinique Associés ou de Chefs de Clinique Assistant Hospitalo-Universitaire (CCA-AHU), 3 postes de Professeurs Associés Universitaires (PAU) ainsi qu'une dizaine de contrats complémentaires éventuels pour des enseignants vacataires.

Convention projet immobilier définitif au bénéfice du CHU

Parallèlement à l'ouverture de ce 1er cycle, l'Université de Rouen Normandie doit préparer l'ouverture du 2nd cycle dit « clinique » prévu en septembre 2024. Or, si une solution interne à l'UFR Santé a pu être trouvée pour l'ouverture du 1er cycle, l'ouverture du 2nd cycle nécessite une implantation externe.

Compte-tenu de la progression prévisionnelle des effectifs étudiants, l'ARS Normandie a validé un besoin de l'ordre de 36 fauteuils dentaires sur le site de Rouen. Un fauteuil dentaire (espace de travail d'un dentiste et utilisé par les étudiants pour s'exercer en conditions) est constitué au minimum d'un fauteuil inclinable, d'un ou plusieurs bras articulés, d'un compresseur, d'un ensemble d'instrumentation dentaire... ce qui représente une surface au sol importante. Le site rouennais actuel (hôpital Saint-Julien équipé de 9 fauteuils dentaires) ne pouvant être étendu, la création de fauteuils supplémentaires ne peut être envisagée que sur un autre site.

Pour des raisons organisationnelles, mais surtout pédagogiques (mutualisation des enseignements de sciences médicales) et d'offre de soins (proximité immédiate de l'UFR Santé et du CHU de Rouen), la ZAC Aubette-Martainville sur laquelle est implantée le Campus santé constitue l'emplacement idéal pour cet autre site, tant pour la création d'une structure temporaire (au plus tard en 2026) que pour l'implantation d'une structure définitive à l'horizon 2028. En effet, pour ne pas freiner la montée en charge du nombre d'étudiants à former, des fauteuils dentaires temporaires doivent être disponibles pour la formation de 2nd cycle à partir de 2026, en attendant la construction d'un centre dentaire définitif qui pourrait probablement être disponible, au plus tôt pour la rentrée 2028.

Dès lors, dans le cadre de la solution temporaire, le CHU de Rouen a fait l'acquisition en 2023 de 1000 m² dans le bâtiment O+ sur la ZAC Aubette-Martainville permettant ainsi l'accueil de 16 fauteuils dentaires ainsi que d'une salle d'implantologie.

L'implantation définitive devant être opérationnelle à la rentrée 2029, il est nécessaire d'engager dès 2024 les études afférentes. Le projet final est évalué à 23,4M€. Une délibération portant sur un soutien financier à hauteur de 5M€ pour la phase définitive du projet sera proposée au prochain bureau métropolitain du 25 septembre. 800 000 euros seront affectés aux fauteuils dentaires et 4,2 millions d'euros à l'investissement immobilier.

